

----- Forwarded message -----

De : **Laure de La Raudière** <Laure.deLaRaudiere@assemblee-nationale.fr>

Date: lun. 2 nov. 2020 à 17:40

Subject: RE: CRECVL - Maintien des activités dans les centres équestres

To: Clément MILLET <contactcrecvl@gmail.com>, contact@la-raudiere.com <contact@la-raudiere.com>

Cc: Pascal DEBOUDT <pascaldeboudt@aol.com>

Monsieur,

Nous avons bien fait remonter la demande de maintien d'activité des centres équestres auprès du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie.

Il a dernièrement indiqué que l'attestation de sortie permet d'aller soigner et de s'occuper des animaux et notamment des chevaux. Vous pouvez donc bien vous déplacer au-delà d'1km en cochant la case « consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance » sur l'attestation. En revanche, le Ministre a rappelé que les centres équestres ne peuvent pas accueillir du public mais les propriétaires et les cavaliers des équidés pris en pension dans ces centres sont autorisés à s'y rendre pour aller nourrir, soigner ou assurer l'activité physique indispensable à leurs animaux.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Laure de La Raudière

Député d'Eure-et-Loir

Conseiller Départemental – canton d'Illiers-Combray

Courriel : laure.delaraudiere@assemblee-nationale.fr

Bureau en Eure-et-Loir : 43 rue Villette Gâté, 28400 Nogent-le-Rotrou Tél : 02 37 81 82 10

Bureau à Paris : Assemblée Nationale, 101 rue de l'Université, 75007 Paris Tél : 01 40 63 75 41

twitter : @lauredlr

www.la-raudiere.com